

Le ministre des Finances approuve l'acquisition des actions de la Banque Laurentienne

MONTRÉAL, le 26 juin 2026 /CNW/ - La Banque Laurentienne du Canada (la « **Banque Laurentienne** ») est heureuse d'annoncer que le ministre fédéral des Finances a approuvé l'acquisition, précédemment annoncée, par la Banque Fairstone du Canada (la « **Banque Fairstone** ») de toutes les actions ordinaires de la Banque Laurentienne émises et en circulation (la « **transaction d'acquisition** »). Cette étape importante fait progresser la transformation stratégique de la Banque Laurentienne en vue d'optimiser son positionnement à titre de banque commerciale spécialisée de premier plan.

La réalisation de la transaction d'acquisition est assujettie au respect d'autres conditions de clôture, notamment la clôture de l'acquisition par la Banque Nationale du Canada (directement ou par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs sociétés du même groupe) (la « **BNC** ») des portefeuilles bancaires visant les particuliers et les PME de la Banque Laurentienne (la « **transaction visant les particuliers/PME** ») et, collectivement avec la transaction d'acquisition, les « **transactions** ». Les transactions ont également reçu les approbations requises du surintendant des institutions financières, et la condition relative à l'approbation en vertu de la *Loi sur la concurrence* nécessaire à la réalisation des deux transactions a été satisfaite, pourvu qu'il n'y ait aucun changement touchant le Bureau de la concurrence. Chacune des transactions exige également l'approbation de l'Organisme canadien de réglementation des investissements et des autorités en valeurs mobilières concernées.

Les parties prévoient que les transactions seront réalisées d'ici la fin de 2026. Jusqu'à la clôture des transactions, la Banque Laurentienne a pris plusieurs mesures pour maintenir la continuité du service. Ses activités quotidiennes se poursuivront comme d'habitude, et les parties prenantes ne devraient pas constater de changements immédiats. La Banque Laurentienne, la Banque Fairstone et la BNC travailleront étroitement pour assurer une transition en douceur pour les clients. Les clients recevront des communications claires expliquant ce que cette transition signifie concrètement pour leurs produits et leurs services.

La décision de la Banque Laurentienne de se concentrer sur sa spécialisation commerciale, en collaboration avec la Banque Fairstone, représente une occasion de tirer profit de la vigueur d'une institution québécoise bien établie tout en la faisant évoluer vers une plateforme de prêts commerciaux nord-américaine dont le siège social est situé à Montréal. Dans le cadre de l'intégration, la Banque Fairstone regroupera ses activités de prêt commercial avec la spécialisation commerciale de la Banque Laurentienne, tirant parti de l'expertise des deux organisations pour renforcer ses capacités et étendre sa présence sur le marché.

À propos de la Banque Laurentienne

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne s'engage à servir ses clients et à entretenir des relations étroites avec des groupes spécialisés. La Banque Laurentienne exerce ses activités partout au Canada, principalement au Québec et en Ontario, ainsi qu'aux États-Unis. Elle livre concurrence là où elle voit des débouchés commerciaux et où elle dispose d'un avantage concurrentiel, tout en tirant parti de la puissance des partenariats et de la collaboration.

À propos de la Banque Fairstone

La Banque Fairstone du Canada et ses filiales, y compris Fairstone Financière Inc. et Compagnie Home Trust, offrent des solutions financières novatrices, accessibles et fiables qui permettent aux Canadiens et aux Canadiennes d'atteindre leurs objectifs financiers. Conjointement, nous offrons des prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux, des produits d'épargne des particuliers et des certificats de placement garanti, du financement de détail et automobile, des cartes de crédit et des prêts numériques, en plus des prêts personnels garantis et non garantis en ligne depuis plus de 260 succursales dans l'ensemble du pays. Reconnus depuis longtemps, nous sommes fiers d'être la plus importante banque de financement alternatif au Canada. Pour en savoir plus, visitez le [fairstone.ca](https://www.fairstone.ca).

À propos de la Banque Nationale du Canada

Forte d'un actif de 618 milliards de dollars au 30 avril 2026, la [Banque Nationale du Canada](#) (la « BNC ») est l'une des six banques d'importance systémique au Canada. La BNC compte plus de 35 000 employés dans des fonctions à contenu élevé de savoir et exerce ses activités dans trois secteurs au Canada, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Marchés des capitaux. Un quatrième secteur, Financement spécialisé aux États-Unis et International, vient compléter la croissance des activités domestiques. Ses titres sont cotés à la Bourse de Toronto (TSX : NA). Suivez ses activités sur [bnc.ca](#) ou par l'entremise des réseaux sociaux.

Mise en garde concernant l'information prospective

Le présent communiqué renferme de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » (collectivement, les « **énoncés prospectifs** ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué peuvent comprendre notamment des énoncés concernant la date proposée et la réalisation des transactions ainsi que les avantages attendus des transactions. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître par l'utilisation d'une terminologie prospective, comme « prévoir », « cibler », « s'attendre à », « devrait », « occasion », « possibilité », « budget », « prévu », « estimer », « perspectives », « projets », « prévisions », « projections », « stratégie », « avoir l'intention de », « anticiper », « croire » ou des variations de ces termes ou par l'emploi du mode conditionnel ou du temps futur pour désigner des mesures, des événements ou des résultats ou encore par l'emploi de ces termes à la forme négative et d'une terminologie similaire. En outre, les énoncés qui portent sur des attentes, des intentions, des projections ou une autre description de circonstances ou d'événements futurs renferment des énoncés prospectifs.

Les déclarations renfermant des énoncés prospectifs ne sont pas des faits historiques, mais représentent les attentes, les estimations et les projections de la direction de la Banque Laurentienne, de la Banque Fairstone ou de la BNC, selon le cas, concernant des événements ou circonstances futurs. Les présents énoncés prospectifs sont fondés sur des opinions, des estimations et des hypothèses qui, bien que la Banque Laurentienne, la Banque Fairstone et la BNC les jugent appropriées et raisonnables à la date du présent communiqué, sont soumises à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats, les niveaux d'activité, le rendement ou les réalisations réels diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs, notamment le risque que les transactions ne soient pas réalisées, ou qu'elles ne le soient pas selon les modalités ou dans les délais actuellement envisagés; ainsi que les autres risques décrits plus amplement à la rubrique « Facteurs de risque » de la dernière notice annuelle de la Banque Laurentienne et dans sa circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 5 janvier 2026 ainsi que dans d'autres documents que la Banque Laurentienne a déposés ou pourrait déposer dans l'avenir auprès des autorités en valeurs mobilières, qui peuvent être consultés sous le profil de la Banque Laurentienne sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](#). Si l'un ou l'autre de ces risques ou l'une ou l'autre de ces incertitudes devait se matérialiser ou si les avis, les estimations ou les hypothèses sous-jacents aux énoncés prospectifs se révélaient inexacts, les résultats réels ou les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux que prévoient les énoncés prospectifs.

Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont exprimés dans les énoncés prospectifs qui figurent dans les présentes. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans les présentes sont formulés en date du présent communiqué et, à moins que les lois applicables ne l'exigent expressément, la Banque Laurentienne, la Banque Fairstone et la BNC ne s'engagent aucunement à mettre à jour ou à réviser publiquement des énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont expressément présentés sous réserve des mises en garde qui précèdent.

SOURCE Banque Laurentienne du Canada

Pour plus d'informations: Pour de plus amples renseignements : Banque Laurentienne du Canada, Frédérique Lavoie-Gamache, Conseillère principale, Relations médias et investisseurs, 438 364-1596, media@blcgf.ca ; Banque Fairstone, Caroline Morin, Vice-présidente, Communications d'entreprise, media@fairstone.ca, +1 833 461-2900 ; Banque Nationale du Canada, Jean-François Cadieux, Vice-président, Affaires publiques, jean-francois.cadieux@bnc.ca, 514 394-6500

<https://presse.banquelaurentienne.ca/2026-06-26-Le-ministre-des-Finances-approuve-lacquisition-des-actions-de-la-Banque-Laurentienne>